

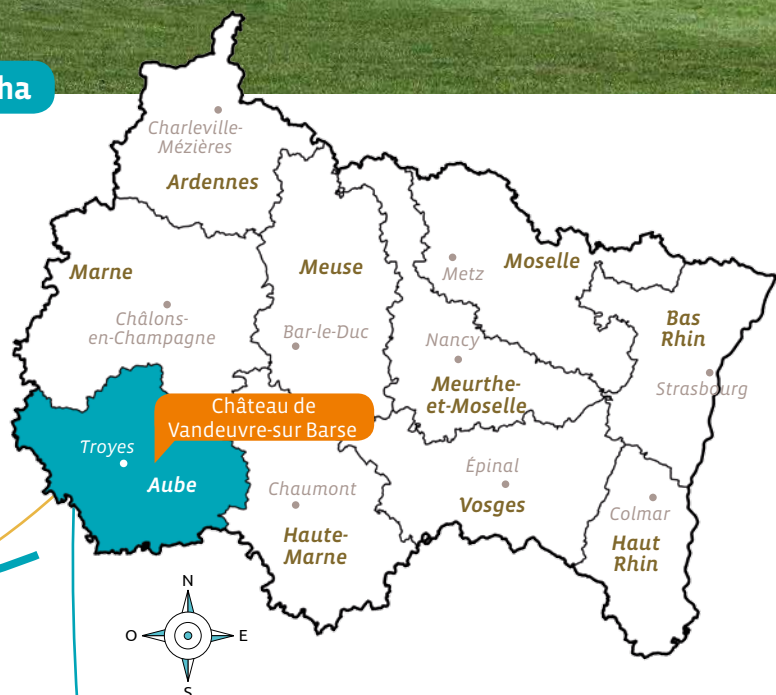
Site inscrit

Date de protection : 2 mars 1945 ~ Superficie : 37,4 ha

## Le Château et son parc

Vendeuvre-sur-Barse

L'intérêt stratégique du lieu a sans aucun doute entraîné son occupation par un château-fort en 1107. Au début du XVII<sup>ème</sup> siècle, le château possède encore l'aspect d'une place forte médiévale dont l'austérité est cependant atténuée par des jardins à la française et des fenêtres à meneaux.



C'est au cours de ce XVII<sup>ème</sup> siècle que le château a été radicalement transformé : de la forteresse d'origine il s'est mué en demeure d'allure classique. Il est incontestable que le XVIII<sup>ème</sup> siècle, tant en ce qui concerne le parc qu'en ce qui touche le château, a complété la métamorphose amorcée au siècle précédent, en abandonnant définitivement tout caractère défensif pour donner au domaine l'aspect aristocratique des châteaux d'agrément de l'époque, dans lesquels le parc jouait un rôle majeur. Ce bâtiment est édifié sur la source d'une petite rivière "la Barse" et deux arches ont été construites pour permettre le débit du cours d'eau. Un petit ruisseau "le ru du Puits" sillonne l'immense parc à l'anglaise de plus de 30 ha et en agrmente le charme. L'ensemble

forme un site très apprécié des visiteurs. Au cours de la dernière guerre, le château fut occupé par les troupes allemandes causant ainsi quelques dégâts.



Ruisseau Le Ru du Puits qui s'écoule au sein du parc



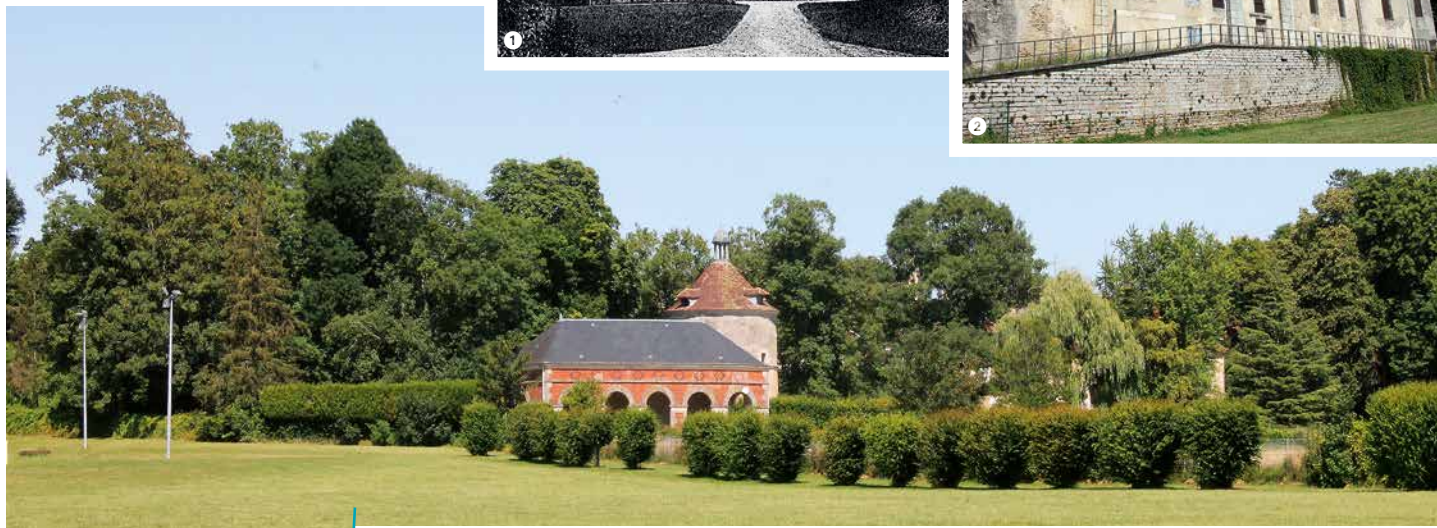
Ruisseau Le Ru du Puits

Critères de classement

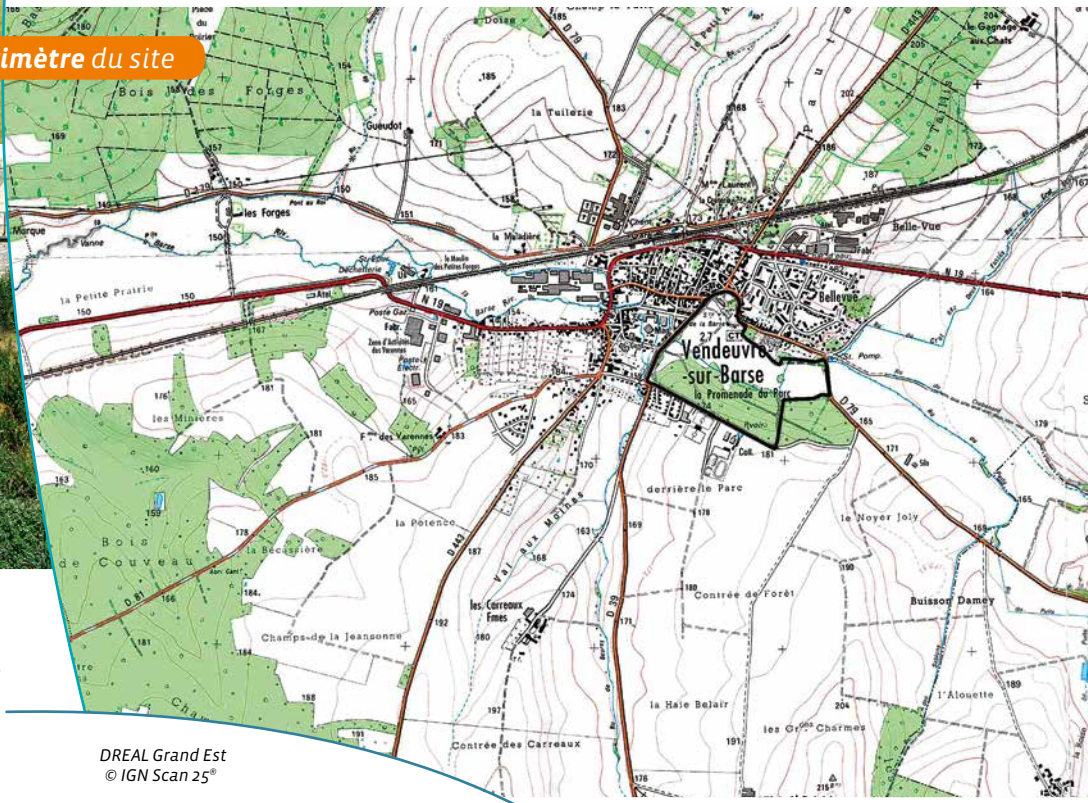
→ Pittoresque, artistique, scientifique, historique, légendaire



# Le Château et son parc



## Périmètre du site



- 1 ~ Vue ancienne
- 2 ~ Le château
- 3 ~ L'orangerie et le colombier à proximité du château
- 4 ~ Arches où s'écoule la rivière la Barse

DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25°

200 m

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ Au titre des monuments historiques : le château est inscrit (à l'exception des parties classées), façades, toitures, grand escalier et autres éléments de décors sont classés ; le colombier et l'orangerie sont inscrits.

## Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

[sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63